



SCHWEIZERISCHER BUNDES RAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

23 MAI 1984

828

Adoption d'un message concernant l'ouverture d'un quatrième crédit d'engagement à l'effet de soutenir financièrement divers instituts de formation et de recherche des Nations Unies dans les domaines économique, social et du désarmement.

Vu la proposition du DFAE du 27 avril 1984,
 Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. Le message concernant l'ouverture d'un quatrième crédit d'engagement de 1.625.000 francs destiné à accorder, pendant 5 ans, des contributions annuelles de 180.000 francs à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), de 60.000 francs à l'Institut des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), de 35.000 francs à l'Institut de recherche des Nations Unies pour la défense sociale (UNSDRI) et de 50.000 francs à l'Institut des Nations Unies sur le désarmement (UNIDIR) ainsi que le projet d'arrêté fédéral correspondant sont approuvés.
2. En cas d'accord des Chambres fédérales d'ouvrir le crédit d'engagement demandé, le Département fédéral des affaires étrangères est habilité à verser, pendant 5 ans à partir du 1er janvier 1985, les contributions annuelles fixées dans le paragraphe 1 aux instituts susmentionnés (contributions inscrites dans le budget à la rubrique 201.493.32).

828

3. En 1985 les contributions ci-dessus seront soumises à la réduction linéaire de dix pour cent applicable aux prestations de la Confédération.

Publication:

Feuille fédérale

Pour extrait conforme

Le Secrétaire



Protokollauszug an:

 ohne / mit Beilage

z. V.	z. K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	6	-
		EDI		
	X	EJPD	3	-
	X	EMD	4	-
	X	EFD	7	-
		EVD		
		EVED		
X		BK	4	-
	X	EFK	2	-
	X	Fin. Del.	2	-



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

o.718.13

Berne, le 27 avril 1984

Distribuée

Au Conseil fédéral

Adoption d'un message sur l'ouverture d'un quatrième crédit d'engagement à l'effet de soutenir financièrement divers instituts de formation et de recherche des Nations Unies dans les domaines économique, social et du désarmement

Les instituts concernés par ce crédit d'engagement sont : l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Institut des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), l'Institut des Nations Unies pour la défense sociale (UNSDRI) et l'Institut des Nations Unies sur le désarmement (UNIDIR).

Créé en 1963 par une résolution de l'Assemblée générale, l'UNITAR a son siège à New York et un bureau à Genève. Son mandat est double : il est chargé, d'une part, de former des fonctionnaires nationaux et internationaux ainsi que des diplomates à la coopération internationale en les familiarisant avec le système des Nations Unies et, d'autre part, il réalise un vaste programme de recherche sur des questions touchant à la paix, à la sécurité, au développement, aux organisations internationales et à l'évolution des sociétés.

L'UNRISD, dont le siège est à Genève, est devenu en 1968 un organe autonome du système des Nations Unies. Ses recherches ont pour but d'améliorer les moyens d'existence des populations des pays en développement et de renforcer leur participation au processus de développement.

En 1965, l'ONU a créé l'UNSDRI, dont le siège est à Rome. Cet institut est chargé de développer l'activité des Nations Unies dans les domaines de la prévention du crime et du traitement des délinquants.

L'activité de ces trois instituts concerne directement la Suisse. Ils contribuent à la formation de fonctionnaires et de diplomates suisses à la diplomatie multilatérale; ils fournissent à la coopération internationale un support scientifique qui intéresse autant les pays développés que ceux en développement; ils constituent un complément à notre aide bilatérale au développement. L'UNSDRI offre une possibilité pour des chercheurs suisses de faire des études en criminologie. Enfin, l'UNRISD et l'UNITAR favorisent, par leur présence à Genève, le rayonnement international de la cité de Calvin.

La Suisse a manifesté son intérêt à l'activité de l'UNITAR, de l'UNRISD et de l'UNSDRI en participant à leur financement depuis 1970. A ce jour, ses contributions en faveur de ces instituts se montent à 3'875'000 francs.

L'Institut des Nations Unies sur le désarmement (UNIDIR) est devenu, le 13 décembre 1982, un organisme autonome des Nations Unies. Fixé à Genève, l'UNIDIR réalise des recherches dans les domaines de la sécurité internationale, de la course aux armements et du désarmement. Il est de l'intérêt de tous les pays, et donc de la Suisse, de ne négliger aucun effort pour réduire la menace d'une guerre moderne. Notre soutien à l'UNIDIR va dans cette direction. En outre, l'UNIDIR nous permet de fournir une contribution concrète en faveur de la paix et de répondre ainsi à une préoccupation qui s'est manifestée ces derniers temps aussi bien dans le public que parmi les parlementaires. Enfin, une participation de la Suisse à l'activité d'un institut tel que l'UNIDIR est conforme à notre politique de sécurité.

X				
	X			
	V			

- 3 -

C'est pourquoi le présent message vous propose de participer, pour la première fois, au financement de l'UNIDIR.

Le crédit d'engagement que nous vous proposons d'ouvrir est donc de 1'625'000 francs pour les cinq ans à venir. Ce montant nous permettra de verser, de 1985 à 1989, des contributions annuelles de 180'000 francs à l'UNITAR, de 60'000 francs à l'UNRISD, de 50'000 francs à l'UNIDIR et de 35'000 francs à l'UNSDRI. En 1985, ces contributions seront soumises à la réduction linéaire de 10 %.

Comme cela est indiqué dans le message, notre participation au financement de ces instituts correspond aux options de la politique étrangère de la Suisse en faveur de la sécurité internationale, du développement et du rôle international de Genève.

En ce qui concerne la constitutionnalité du présent crédit d'engagement, nous nous en tenons à la pratique et proposons que ce crédit d'engagement soit ouvert en vertu d'un arrêté fédéral simple.

Un communiqué de presse est prévu (voir annexe).

Après consultation, les offices fédéraux suivants se sont déclarés d'accord avec le message : Office fédéral de la justice (DFJP), Etat-major du groupement de l'état-major général (DMF), Administration fédérale des finances (DFF).

En conséquence, nous vous proposons d'approuver le projet d'arrêté fédéral et le message joints en annexe.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES



Pierre Aubert

Annexes :

1 projet de décision
message
arrêté fédéral

Adoption d'un message concernant l'ouverture d'un quatrième crédit d'engagement à l'effet de soutenir financièrement divers instituts de formation et de recherche des Nations Unies dans les domaines économique, social et du désarmement

Vu la proposition du DFAE du 27 avril 1984,

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. Le message concernant l'ouverture d'un quatrième crédit d'engagement de 1.625.000 francs destiné à accorder, pendant 5 ans, des contributions annuelles de 180.000 francs à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), de 60.000 francs à l'Institut des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), de 35.000 francs à l'Institut de recherche des Nations Unies pour la défense sociale (UNSDRI) et de 50.000 francs à l'Institut des Nations Unies sur le désarmement (UNIDIR) ainsi que le projet d'arrêté fédéral correspondant sont approuvés.
2. En cas d'accord des Chambres fédérales d'ouvrir le crédit d'engagement demandé, le Département fédéral des affaires étrangères est habilité à verser, pendant 5 ans à partir du 1er janvier 1985, les contributions annuelles fixées dans le paragraphe 1 aux instituts susmentionnés (contributions inscrites dans le budget à la rubrique 201.493.32).

3. En 1985 les contributions ci-dessus seront soumises à la réduction linéaire de dix pour cent applicable aux prestations de la Confédération.

Publitzam; FF

Pour extrait conforme

Le Secrétaire

- 2 -

nicht nur Entwicklungsländer, sondern auch Industriestaaten. Was das UNIDIR anbelangt, so dienen dessen Forschungsarbeiten im Bereich der internationalen Sicherheit und der Abrüstung sowohl einem Abbau der Spannungen und der Friedenserhaltung. Ausserdem entsprechen sie auch den Zielen unserer Sicherheitspolitik. Durch ihre Präsenz in Genf tragen das UNITAR, das UNRISD und das UNIDIR zur internationalen Ausstrahlung der Calvin-Stadt bei.

Der Bundesrat ist der Ansicht, dass die Aktivitäten dieser Institute auch im Interesse der Schweiz liegen. Er beantragt deshalb, sie finanziell zu unterstützen.

Eidgenössisches Departement
für auswärtige Angelegenheiten

Information und Presse